



Pôle Cohésion Sociale  
Service de l'Etat Civil  
Section Décès-Inhumations

*Nous, Maire de la Ville de Dijon*

**V U**

- 1) Les articles L.2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2) La délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2023, donnant délégation au Maire et aux Adjointes dans le cadre des règles d'application fixées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus,
- 3) La demande d'achat d'un monument faite par Monsieur Jean WINTERSTEIN et Madame Geneviève ACHARD, domiciliés à Dijon (Côte d'Or) 11 rue de l'Hôpital.

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE 1 -** La Ville ayant procédé à la reprise de concessions au cimetière des Péjoces, décide la vente d'un monument granit noir pour un montant de **231,20 euros** à Monsieur Jean WINTERSTEIN et Madame Geneviève ACHARD.

**ARTICLE 2 -** Notification du présent arrêté sera adressée à Monsieur Jean WINTERSTEIN et Madame Geneviève ACHARD, domiciliés à Dijon (Côte d'Or) 11 rue de l'Hôpital.

**ARTICLE 3 -** L'enlèvement du monument sera à effectuer avant le 24 juin 2025.

**ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon,
- M. le Trésorier Municipal de la Ville de Dijon,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,  
Le 24/04/2025

**Le Premier Adjoint,**

Antoine HOAREAU

- ◇ exemplaire intéressé
- ◇ exemplaire service des finances
- ◇ exemplaire cimetière
- ◇ exemplaire préfecture
- ◇ exemplaire registre